

Un plan de relance pour le BTP en préparation

l'essentiel ▶ Après deux mois de confinement et une reprise d'activité très encadrée, le secteur du BTP connaît encore de grandes difficultés. Pour accompagner cette relance, et favoriser la demande, les représentants du secteur (Capeb et CNATP) sont en train de rédiger une proposition de plan de relance.



Les représentants de la CNATP et de la Capeb, dépendants de l'U2P ont présenté les grandes lignes de ce plan. / DDM, o.a.

Le confinement passé, les entreprises du BTP n'ont pas pour autant la tête sortie de l'eau. Bien que la relance de l'activité sera bien plus longue que la période de confinement elle-même », reconnaît d'emblée Vincent Perez, président départemental de la confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (Capeb). Son homologue de la chambre nationale des artisans des travaux publics et du paysage (CNATP), Christian Massat, le concède : « d'ici un an, la situation pourrait bien se corsée pour certaines entreprises, il y aura peut-être de la casse, un quart des entreprises est menacé ». Pour éviter au maximum ce scénario, les deux structures – dépendantes de l'U2P et représentées à elles seules 6 000 entreprises dont 10 000 actifs en Ariège – sont en train d'élaborer un vaste plan de relance aussi « ambitieux que détaillé ».

Des propositions pour consolider l'offre et accroître la demande

« Les mesures gouvernementales mises en place lors du confinement nous ont permis de gagner du temps, ajoute pour sa part Pascal Charteras, secrétaire général de l'U2P. Mais nous avons vécu deux, voire trois mois totalement à blanc. On ne les rattrapera pas, c'est une fatalité. Alors il faut avoir du courage pour ne pas subir la double peine dans quelques mois. »

Ainsi, ce plan en cours d'élaboration a été construit en deux temps. Le premier dit « plan d'urgence », concerne l'offre et la consolidation de l'activité

des entreprises. Le deuxième, appelé « plan de relance », réunit plusieurs propositions afin d'accroître le nombre de commandes de travaux dans le neuf et la rénovation.

Dans le premier, on y retrouve plusieurs revendications phares comme la prise en compte des surcoûts et des baisses de productivité liés aux mesures sanitaires à appliquer. « On a quantifié ce surcoût entre 50 et 100 € quotidiennement, indiquent les représentants de la Capeb et de la CNATP. En plus de la difficulté, voire l'impossibilité, à appliquer à la lettre l'ensemble des mesures édictées dans le guide. »

Mais aussi le paiement direct aux entreprises de toutes les aides et des prêts aux travaux (pour l'heure versés aux clients) ; ou encore l'abattement de la TVA et l'exonération totale des charges sociales des employeurs et des travailleurs indépendants pour la période du confinement. « Il y a eu des

reports, certes, ajoute Pascal Charteras, mais il va bien falloir payer. Nous, nous partons du principe que s'il y a eu zéro chiffres d'affaires, il faut qu'il n'y ait aucune dépense. »

En ce qui concerne le plan de relance, les deux structures demandent un retour à la TVA à 5,5 % pour tous les travaux de rénovation, ainsi qu'un élargissement et une simplification des aides aux travaux pour tous les ménages.

« A cela, il faut également ajouter une large communication afin d'informer la population des diverses primes et subventions allouées en matière d'investissement et de travaux immobiliers », explique Vincent Perez.

Autant de propositions et de mesures qui doivent être encore détaillées et peaufinées avant d'être présentées officiellement aux représentants de l'Etat. Certainement dans les semaines à venir.

Océane Oulès

ASSURER L'AVENIR

Parmi les propositions phares faites par la CNATP et la Capeb, on retrouve l'intégration des risques sanitaires aux contrats d'assurance et de perte d'exploitation. « On ne sait pas de quoi sera fait l'avenir, confie Vincent Perez. Nous voulons que les assurances jouent leur rôle, et que ce type de risque sanitaire soit encadré et assuré afin de limiter les pertes. » La proposition d'ajouter un tel risque sanitaire à celui de « catastrophe naturelle » permettrait de ne pas remettre l'entière responsabilité sur le seul chef d'entreprise.